



## Compte-rendu n°4

Séance du 29 juin 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept, et le vingt-neuf juin à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSERT, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

### Étaient présents à l'appel (11) :

- Monsieur Le Maire, Michel ISSERT
- Madame Elisabeth THEROND, Madame Lydia AUZEPY, Monsieur Pascal GUICHARD, Monsieur Marc RIVIERE, Adjoint
- Monsieur Patrick BEAUGRAND, Madame Dominique BELMONT, Monsieur André GIRARD, Madame Aimée JACQUART, Madame Andrée POLGE, Monsieur Philippe WALCKER, Conseillers Municipaux

### Étaient absents représentés à l'appel (5) :

- Monsieur Christian BOUGETTE, pouvoir donné à Madame Andrée POLGE
- Madame Francine FITTIPALDI, pouvoir donné à Madame Aimée JACQUART
- Monsieur Florent OLIVIER, pouvoir donné à Monsieur Michel ISSERT
- Monsieur Wilfried SABATIER, pouvoir donné à Madame Lydia AUZEPY
- Madame Leslie SALASC, pouvoir donné à Madame Elisabeth THEROND

**Secrétaire de séance :** Madame Dominique BELMONT a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures trente. Il propose au vote le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 mai 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité parmi les conseillers présents le 18 mai 2017 adopte le compte rendu.

Monsieur le Maire propose le retrait du point numéro 4 « Renouvellement des membres de la Commission d'Appel d'Offre ». En effet, pour assurer le remplacement d'un membre titulaire parti, il suffit de titulariser le premier des membres suppléants sans réaliser de nouvelles élections.

Le Conseil Municipal accepte la demande de Monsieur le Maire et le point n°4 susnommé est retiré de l'ordre du jour et ce, à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'étude de l'ordre du jour fixé.

## **1- Adoption du Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (P.A.P.P.H.) et demande de subvention**

Monsieur Marc Rivière, Adjoint au Maire délégué au développement durable, présente le projet de Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (P.A.P.P.H.), réalisé par le cabinet ENVILYS.

Il rappelle les termes de la Directive Cadre sur l'Eau adoptée par le Parlement Européen, transposée dans le droit français par la loi du 6 février 2014, interdisant l'utilisation de produits phytosanitaires par les personnes publiques à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2017.

Dans ce cadre, la commune s'est engagée dans une démarche afin de parvenir à réduire, puis supprimer progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires dans ses espaces communs.

Ainsi, il convient de délibérer afin d'adopter le P.A.P.P.H. tel qu'il est présenté ici, comprenant une partie « diagnostic » et un « plan d'actions ».

Il informe également que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse subventionne l'investissement des communes dans le cadre du P.A.P.P.H. Le montant de cet investissement s'élève à la somme de 28 237 euros hors taxes, et sera réalisé sur plusieurs exercices.

### **LE CONSEIL :**

**OUI** cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (P.A.P.P.H.),

**DECIDE** de déposer auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse une demande d'aide financière la plus élevée possible pour l'acquisition du matériel nécessaire à la réalisation du P.A.P.P.H. dont la somme est de 28 237 euros H.T.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits sur les budgets des exercices 2017 et suivants,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **Délibération mise aux voix :**

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 16

## **2- Mise à jour du tableau des effectifs : suppression des postes à temps complet d'agent de maîtrise principal, de rédacteur territorial et d'adjoint au patrimoine 2<sup>e</sup> classe**

Madame Lydia AUZEPY, Deuxième Adjointe au Maire indique à l'assemblée que suite aux différents mouvements de personnel (nomination dans un nouveau cadre d'emploi, départ à la retraite...), il convient de supprimer les postes à temps complet d'agent de maîtrise principal, de rédacteur et d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>e</sup> classe.

Madame l'Adjointe rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 23 mars 2017 et après avis favorable du Comité Technique rendu le 13 juin 2017,

### **LE CONSEIL :**

**OUI** cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** : de supprimer les postes à temps complet d'agent de maîtrise principal, de rédacteur et d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>e</sup> classe, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Cadres d'emplois et grades	Catégorie	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire
<b>Filière administrative</b>			
Attaché	A	1	35 heures
<b>Rédacteur</b>	<b>B</b>	<b>0</b>	<b>35 heures</b>
Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> cl	C	1	35 heures
Adjoint administratif	C	1	35 heures
<b>Filière technique</b>			
Technicien territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	35 heures
<b>Agent de maîtrise principal</b>	<b>C</b>	<b>0</b>	<b>35 heures</b>
Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> cl	C	3	35 heures
Adjoint technique	C	6	5 postes à 35 heures 1 poste à 28 heures
<b>Filière patrimoine</b>			
<b>Adjoint du patrimoine principal 2<sup>e</sup> cl</b>	<b>C</b>	<b>0</b>	<b>35 heures</b>
<b>Filière police municipale</b>			
Brigadier chef principal	B	1	35 heures

**Délibération mise aux voix :**

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés  
Pour : 16

**3- Attribution d'une subvention exceptionnelle pour la manifestation « Piano du Lac »**

Madame Lydia AUZEPY, Adjointe au Maire déléguée à la Vie Associative, après avoir constaté l'absence de Monsieur le Maire et de Madame Dominique BELMONT, rappelle que le Conseil municipal a provisionné 1 000 euros pour subventionner les demandes d'aides pour les manifestations exceptionnelles.

L'association « La Pensée Vagabonde » a déposé en mairie le 15 juin 2017 un dossier de subvention exceptionnelle pour la réalisation de leur manifestation « Piano au Lac ».

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2017
LA PENSEE VAGABONDE	500

**LE CONSEIL :**

**OUI** cet exposé et après avoir délibéré,  
**ADOPTE** à la majorité absolue cette proposition

**Délibération mise aux voix :**

Acceptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés  
Pour : 13  
Abstention : 2

**5- Modification des commissions**

Article 1 : Les commissions municipales

Monsieur le Maire rappelle l'article L.2121-22 du Code des Collectivités Territoriales prévoyant que le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises. Compte tenu

des départs de Mesdames PLOMTEUX Agnès et MALAVIALLE Régine et de Monsieur Guy MENDES, conseillers municipaux, il propose de les remplacer par :

- 1- La commission des Finances.  
Vice-présidente : Madame Elisabeth THEROND, Adjointe  
Mesdames Dominique BELMONT, Agnès PLOMTEUX remplacée par Aimée JACQUART, Monsieur Patrick BEAUGRAND.
- 2- La commission Sécurité et Prévention des risques.  
Vice-président : Monsieur Pascal GUICHARD, Adjoint  
Mesdames Aimée JACQUARD, Andrée POLGE, Messieurs Guy MENDES remplacé par Patrick BEAUGRAND, Philippe WALCKER, Marc RIVIERE, et Christian BOUGETTE.
- 3- La commission Vie Associative, sportive, culturelle et du personnel  
Vice-présidente : Madame Lydia AUZEPY, Adjointe  
Madame Leslie SALASC, Messieurs Wilfried SABATIER, Pascal GUICHARD, Florent OLIVIER et Patrick BEAUGRAND.
- 4- La commission Urbanisme.  
Monsieur Michel ISSERT, le Maire  
Mesdames Elisabeth THEROND, Dominique BELMONT, Régine MALAVIALLE remplacée par Monsieur André GIRARD ; et Monsieur Patrick BEAUGRAND.

#### Article 2 : Les commissions extra-municipales ou commissions dites « mixtes »

Monsieur le Maire rappelle l'article L 2121-22 du Code des Collectivités Territoriales prévoyant que le Conseil Municipal peut former des commissions mixtes chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises. Ces commissions mixtes dites facultatives peuvent être également composées de membres extérieurs au conseil pour apporter leurs compétences dans leurs domaines d'attributions. Les élus désignés dans ces commissions auront la charge de proposer leur composition et leur fonctionnement. Il est proposé au Conseil Municipal de modifier de la façon suivante les 4 commissions mixtes comprenant chacune des élus :

- 1- Commission Jeune Citoyen  
Messieurs Wilfried SABATIER et Florent OLIVIER
- 2- Commission de coordination des actions de la vie associative  
Madame Lydia AUZEPY, Adjointe  
Madame Leslie SALASC et Monsieur Wilfried SABATIER
- 3- Commission Propreté  
Monsieur Marc RIVIERE, Adjoint  
Madame Aimée JACQUART, Andrée POLGE, Messieurs Patrick BEAUGRAND, Philippe WALCKER et Michel ISSERT.
- 4- Commission RD 986  
Monsieur Michel ISSERT, le Maire  
Madame Elisabeth THEROND  
Messieurs Pascal GUICHARD, Christian BOUGETTE, Patrick BEAUGRAND, Guy MENDES remplacé par Madame Aimée JACQUART, Philippe WALCKER et Wilfried SABATIER.

#### **LE CONSEIL :**

**OUI** cet exposé et après avoir délibéré,  
**ADOpte** à l'unanimité cette proposition

#### **Délibération mise aux voix :**

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés  
Pour : 16

#### **INFORMATIONS**

##### ✓ **Remplacement d'un élu titulaire à la Commission d'Appel d'Offre**

Monsieur le Maire expose aux membres présents que la commission d'appel d'offres pour les communes de moins de 3500 habitants est composée du Maire, Michel ISSERT qui est le président, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants. Ces membres sont élus au scrutin secret.

Pour mémoire, l'article 22-III du Code des Marchés Publics prévoit qu'il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant

immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Par conséquent, la liste des membres est modifiée de la façon suivante :

Membres titulaires : Mesdames Elisabeth THEROND, Madame Lydia AUZEPY et Dominique BELMONT

Membres suppléants : Messieurs Christian BOUGETTE et Marc RIVIERE.

- ✓ Monsieur Damien BIANCIOTTO actuellement Adjoint technique est nommé, en plus de sa fonction, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 Agent de Surveillance des Voies Publiques afin de renforcer occasionnellement le service de Police Municipale.
- ✓ Réglementation améliorant le civisme et la sécurité du village.

**Toutes les questions mises à l'ordre du jour ayant été débattues,  
la séance est levée par Monsieur le Maire à vingt-deux heures.**